



SERMON VINGT DEUXIEME. * *Pro-
no. 66
ha-
renton
le 29.
Sep-
mbre
1669.*

HEBREUX XII. v. 27.

27. Or ce mot, *Encore une fois*, signifie l'abolition des choses qui sont instables, comme de celles qui ont esté faites, afin que celles qui sont immuables demeurent.



HERS FRERES;

L'Ecriture du Vieux Testament contient deux sortes de veritez; Les unes, qui regardent l'état de l'Eglise comme elle étoit alors sous la Loy de Moïse; Les autres, qui appartiennent à son état sous la grace depuis la manifestation du Christ; selon ce que l'Apôtre S. Pierre *1. Pier.
1. 12.* dit des choses de cette seconde sorte, *que les anciens Prophetes les ont administrées non pour eux, mais pour vous; à qui elles ont esté maintenant annoncées par l'Evangile.* Les premières dans lesquelles est compris
X x 2 tout

tout le service legal , sont exprimées & expliquées en ces livres divins d'une maniere si nette & si precise , que chacun des fideles, qui vivoient alors les pouvoit facilement entendre. Mais il n'en est pas de mesme des secondes ; Car bien qu'elles y soient clairement representées, neantmoins il étoit difficile a ceux , qui les lisoient avant la venue du Seigneur, de les bien comprendre , & cela pour deux raisons ; La premiere, parce que c'étoient des predctions de choses a venir, qui demeurét obscures jusqu'à ce que leur accomplissement les ayt éclaircies. La seconde, parce que la Loy, sous laquelle l'Eglise vivoit encore alors , & dont la dispensation & la maniere étoit fort differente de celle de l'Evangile , étoit comme un voile , qui tendu devant les yeux des Juifs , les empeschoit de penetrer le sens de ces oracles divins. C'est pourquoy nôtre Seigneur Iesus Christ leur dit bien que leurs Ecritures parlent de luy ; mais pour entendre ce qu'elles en disent, il leur commande non simplement de les lire , mais *de s'en enquerir diligemment ; de les sonder* (car c'est-là proprement le sens de la parole employée dans

Jean
5. 39.

dans l'original) les considerant & en ^{*i pev} examinant toutes les parties exacte-^{vate}ment & jusqu'au fond avec un esprit pur & attentif, vuide de tout prejuge, y cherchant simplement la volonte, le sens & la verite de Dieu, qui en est l'auteur, & mettant a part les glosses de leurs Rab-
bins, que la passion de leurs propres fan-
taisies & des traditions de leurs Peres
avoit aveuglez. S. Paul en a use comme
le Seigneur le commande tant en ses au-
tres epi'tres que particulierement en cel-
le, qu'il a e'crite aux Hebreux, ou *sondant*,
selon l'ordre de son Maistre, les oracles
de leurs Prophetes, il leur y fait voir tous
les Mysteres du Christianisme. Nous
en avons nommement un illustre exem-
ple dans le texte que nous venons de
vous lire; ou maniant & examinant un
passage du Prophete Aggee, qu'il avoit
allegue dans le verset precedent, il en
tire deux grandes veritez tres-import-
tantes a la foy de tous les Chre'tiens, &
particulierement a l'edification des He-
breux a qui il parle. L'une de ces deux
veritez est, que le Christ devoit abolir
la Loy Mosaique & l'etat ou elle avoit
entretenu les fideles, durant les siecles

X x 3 passez;

passez ; L'autre est, que l'établissement, que le Christ feroit dans l'Eglise, & qu'il substitueroit a la Loy seroit ferme a jamais & immuable ; sans que de là en avant Dieu changeast rien dans la forme de la doctrine & discipline Chrétienne, ou qu'il en introduisist quelque autre nouvelle en sa place. Le passage d'Aggée, d'où il conclut ces deux veritez étoit rapporté en ces mots dans le verset precedent ; *Encore une fois j'ébranlay non seulement la terre, mais aussi le Ciel.* Quant a l'actiõ mesme de Dieu, qui devoit ébranler l'étendue du ciel & de la terre a la venuë du Christ pour l'établissement du Christianisme, nous l'expliquasmes dans nôtre dernier exercice, & montrasmes comment elle a esté magnifiquement accomplie a la manifestation du Seigneur Iesus & pour l'edification de son Eglise dans le monde ; & fîmes voir l'avantage qu'a son Evangile a cet égard au dessus de la Loy Mosaique. Mais l'Apôtre n'en demeure pas là. Il relève particulièrement ces premieres paroles de la Prophetie. *Encore une fois ;* & y fait une subtile & admirable reflexion ; *Ce mot* (dit-il) *encore une fois, signifie l'abolition*
des

des choses , qui sont muables , comme de celles , qui ont esté faites , afin que celles , qui sont immuables demeurent. Premièrement de ce que Dieu dit , *qu'il remuera encor le ciel & la terre , il conclut* que l'alliance Mosaique , qu'il avoit établie par la premiere de ses actions, qui remua la terre n'avoit pas mis le peuple de Dieu dans un état parfait & accompli de tout point, ny par consequent qui deust demeurer a toujours ; Car si cela eust été, il n'auroit pas été besoin que Dieu agist encore une seconde fois , & mesme avecque plus d'effort & d'efficace qu'il n'avoit fait la premiere ; puis qu'alors il remua seulement la terre, au lieu que cette seconde fois il proteste expressement , qu'il remuera non la terre seulement, mais aussi le ciel. C'est ce que l'Apôtre entend, quand il dit , que ce mot *encore une fois*, *signifie l'abolition des choses qui sont muables*, & qui n'ont esté établies que pour faire quelque jour place a d'autres , fermes, immuables & éternelles ; c'est-à-dire l'abolition des choses Mosaiques , auxquelles succederoient celles du Messie de Dieu. Mais de ces mesmes mots ; *Encore une fois* , il conclut aussi l'autre ve-

Xx 4 rité,

rité , savoir que les choses du Christ, qui ont succédé a la Loy , ne seront jamais changées , mais demeureront toujours fermes. Car puis que Dieu predit, qu'il agira *une fois* , c'est-a-dire non plusieurs fois , mais une *seule* , il montre clairement par là, que son dessein est de laisser les choses de son peuple dans l'état , où il les mettra par la main de son Messie, sans plus bailler a son Eglise aucune autre Loy , ny alliance nouvelle. Et c'est ce qu'entend l'Apôtre, quand il dit de ces choses du Christ , qui seront établies au lieu de la vieille Loy Mosaïque, qu'*elles demeurent , & qu'elles sont immuables*. Ce seront-là s'il plaist au Seigneur, les deux points , que nous traiterons dans cette action, le premier l'abolition de la Loy, & de la vieille alliance Mosaïque apres la venuë du Christ ; Le second , l'immuable fermeté & l'éternelle durée de l'Évangile & de la nouvelle alliance que le Seigneur a traitée avecque son peuple par la main de son Messie. Ces deux veritez sont de la derniere importance. La premiere , pour lever aux Juifs le scandale , qu'ils prenoient de l'abolition de leur Loy , jusques-là , qu'au commence-

ment,

ment plusieurs d'entr'eux vouloient bien recevoir Iesus Christ & son Evangile; mais ils ne pouvoient souffrir, que l'on leur ôtast les ceremonies de leur Loy; qu'ils pretendoient de retenir avecque le Christianisme, & de mesler ensemble la Loy de Moïse & l'Evangile du Messie. C'est pourquoy le S. Apôtre insiste fort sur ce sujet; Car il montre en divers autres lieux de cette épître, que la Loy & ses ceremonies ont peu prendre fin, & icy comme vous voyez, apres avoir donné tant d'autres avantages au Christianisme au dessus du Judaïsme, il y ajoute expressement celuy-cy, & le fonde mesme sur l'oracle de l'un de leurs Prophetes. Car il sentoit bien, que les Ebreux qu'il instruit, luy accordant tous les autres avantages du Christianisme, ne laisseroient peut-estre pas de luy dire, que tout cela les oblige de vray a croire l'Evangile, mais non a renoncer a la Loy & aux ceremonies de Moïse. Il a donc fallu pour vaincre leur opiniâtreté, leur montrer par leurs propres Prophetes, que Moïse devoit ceder sa place au Christ de Dieu, quand il viendrait, & que ses ceremonies se retireroient, laissant,

fant, a son nouveau peuple une forme de service nouvelle ; qui est toute entiere en esprit & en verité, & non plus comme sous Moïse, en chair, en lettre & en figure. Et pour l'autre verité, de la fermeté invariable & de la durée constante & perpetuelle de l'Evangile, outre qu'elle est infiniment glorieuse a la doctrine Chrétienne, elle est encore necessaire pour affermir les fideles contre toutes les nouveautez, que le demon & ses ministres ont mises ou mettront en avant outre le vray, pur & divin Christianisme une fois établi par le ministère des saints Apôtres du Seigneur. Quant a la premiere de ces deux veritez, sçavoir le chāgement ou la cassation de l'anciēne alliance, l'Apôtre l'appelle *l'abolition des choses instables ou muables*. Par les choses muables & sujetes a changement, il entend les ceremonies & les services charnels de la Loy Mosaique comme la circoncision, les sacrifices, & generalement les choses qui s'y rapportoient, comme le Tabernacle & le Temple, le sanctuaire, l'arche, l'autel, & autres semblables. Il les appelle *des choses muables & changeantes* ; parce qu'elles n'avoient pas esté ordon-

données pour demeurer toujours en usage parmy le peuple de Dieu, mais seulement pour un certain temps, en attendant que le Christ promis fust venu ; comme il l'explique ailleurs plus clairement, disant *que la Loy a esté ajoutée a cause* ^{Gal. 3. 19. 23.} *des transgressions, jusqu'à tant que la semence* ^{24.} *promise, c'est-a-dire le Christ, fust venu.*

Ce qui suit un peu apres a encore le mesme sens, lors que parlant de la foy de l'Evangile, il dit *qu'avant qu'elle vînt*, le peuple de Dieu *étoit gardé sous la Loy* ; si bien que *la Loy* (dir-il) *a été nôtre Pedagogue jusqu'à Christ*, c'est-a-dire qu'elle gouvernoit & gardoit les fideles dans la maison de Dieu, & sous sa discipline, jusqu'au temps, que le Christ de Dieu étant venu les a mis en état de majorité, leur donnant la lumiere & la connoissance necessaire par sa parole & par son Esprit d'adoption ; comme il l'éclaircit luy mesme en suite par une autre comparaison disant que comme un fils de famille ^{Gal. 4. 1. 2. 3. 4. 5. 6.} pendant qu'il est enfant, vit sous la verge & sous les soins des maîtres, conducteurs & gouverneurs, que son Pere luy donne, jusques a ce qu'il ayt atteint l'âge de majorité ; le peuple de Dieu pareillement,

lement durant son enfance, a esté tenu
sujet aux ceremonies, qu'il appelle *les*
rudimens du monde ; Mais que desor-
mais que la plenitude des temps est ve-
nuë, Iesus Christ nous a affranchis de
cette dure & incommode servitude &
pedagogie de la Loy, envoyant son es-
prit d'adoption en nos cœurs, qui crie
Abba Pere. Comme donc la vie d'un en-
fant sous la conduite d'un Pedagogue,
qui le garde & le tient de cour, est une
condition passagere, muable & provi-
sionnelle seulement, qui finira aussi tost
qu'il aura assez de jugement pour se con-
duire luy mesme, il en est de mesme de
cette sujection sous la Loy Mosaique,
où vivoient autresfois les fideles,
s'occupant a diverses ceremonies &
a plusieurs services externes & char-
nels. Cela ne devoit durer, que quel-
que temps jusques a ce que le Christ
venant les tirast de dessus ce joug
pour servir Dieu desormais en es-
prit & en verité. Aggée l'avoit desja si-
gnifié, selon l'admirable reflexion que
l'Apôtre fait sur son texte, quand il di-
soit, que Dieu ébranleroit encore une
fois le ciel & la terre. Car pourquoy
feroit-il

feroit-il ce second remuement, s'il n'y eust rien eu à changer dans le premier établissémēt? Le raisonnement de S. Paul est semblable a celui qu'il fait ailleurs dans cette mesme epître sur un passage de Jeremie, pour prouver la mesme chose; quand de ce que le Prophete predit, que Dieu *fera un nouveau testament avecque son peuple*, il conclut qu'il y *avoit donc quelque chose à redire au premier*; & que le Prophete *appellant le second nouveau, enveillit le premier*; & signifie *que devenant vieux & ancien* il ne tardera pas a prendre fin; & comme il dit, *qu'il est pres d'estre aboly*. En effet la nature mesme de ces choses ceremonielles monstre assez, qu'elles ne devoyent pas estre perpetuelles dans l'Eglise; puis qu'elles ne sont proprement aucune partie de la vraye sainteté, qui consiste toute entiere en la pieté envers Dieu & en la charité envers le prochain. Car où est l'homme qui ne reconnoisse aisement pour peu qu'il y applique son esprit, que l'on peut & servir & adorer Dieu, & aimer le prochain parfaitement sans faire aucune de ces ceremonies Mosaïques, & que l'on peut au contraire les observer

Hebr.
7. 7. 8.
c. 13.

Jer. 31.
31. &
32. 37.

ver

ver toutes sans avoir pourtant ny aucune
 ne crainte de Dieu, ny aucune justice ou
 charité pour les hommes? Les premiers
 Patriarches depuis Adam jusqu'à Noé,
 n'ont observé ny la circoncision ny le
 sabbat, ny la pluspart des autres cultes
 de la Loy Mosaique: l'avouë qu'Abra-
 ham & ceux qui l'ont suivy jusqu'à
 Moïse ont esté circoncis, mais ils n'ont
 observé la pluspart des ceremonies Mo-
 saïques, non plus que leurs ancestres, &
 neantmoins Dieu leur rend a tous de
 grands & honorables tesmoignages de
 pieté & de vertu. Au contraire nous
 voyons qu'il se plaint souvent de quanti-
 té d'Israélites, fort exacts & fort zelez
 pour les ceremonies externes & char-
 nelles; protestant qu'il abhorroit leurs
 sacrifices, leurs jeunes, leurs festes &
 leurs autres semblables devotions, que
 tout cela luy étoit en abomination; com-
 me vous le pouvez apprendre du Pseau-
 me 50. & du premier & du dernier cha-
 pitre d'Esaïe. Il leur crie qu'il veut la
 charité ou la misericorde, & non le sa-
 crifice, la connoissance de sa Divinité,
 osu 6. & non les holocaustes. Qu'il aime mieux
 l'obéissance que les sacrifices; Il en vient
 mesme

mesme jusqu'a dire, qu'il ne leur a pas ^{1. Sam.} commandé de sacrifier : mais bien de ^{15. 22.} luy obeïr & de marcher dans ses voyes.

La chose est si claire d'elle mesme, que ^{Jer. 7.} quelque espaisse que fust l'ignorance des ^{22.} Payens, ils n'ont pas laissé de reconnoître qu'une ame juste & droite, pure & innocente, un cœur plein d'une profonde & genereuse honesteré, est beaucoup plus agreable a la Divinité que les plus magnifiques sacrifices; & que c'est trop de simplicité de s'imaginer qu'il y ait de l'eau au monde capable de nettoyer des pecheurs coupables de meurtre ou d'autres crimes semblables. Icy peut estre que vous me direz, Pourquoi Dieu donna-t-il donc cette discipline a son peuple, puis qu'elle n'avoit pas la force soit d'expier leur pechez, soit de sanctifier véritablement leurs ames? & qu'au fond ce n'estoient comme Saint Paul les appelle, que de foibles & pauvres elements, incapables de purifier les con- ^{Gal. 4.} sciences, les cœurs & les mœurs des ^{9.} hommes? Vous avez déjà oüy Saint Paul qui nous a appris, que Dieu en usa ainsi pour retenir son peuple en sa crainte, les exerçant dans ces observations charnelles

nelles , proportionnées a la bonté
leur âge ; leur entonnant cependant con-
tinuellement les preceptes de vraye pieté
& justice , avecque les épouvantables
maledictions dont il menace ceux qui
les violeront en quelque point. Par ce
moyen il leur decouvroit le venin du
peché , la tyrannie qu'il exerce sur nous,
& la perdition où il nous conduit ; pour
les obliger a recourir a sa misericorde ;
& a soupirer apres sa delivrance. D'autre
part la Loy par cette crainte servile , dont
elle faisoit leur ame , les contraignoit
de s'abstenir du péché , & de s'adonner a la
sanctification , au moins en quelque
mesure autant que la foible lumière où
ils vivoient , le pouvoit porter. Enfin
cette loy servoit encore a porter
& figurer dès lors les principaux myste-
res de nôtre salut en Iesus Christ ; & c'est
la raison pourquoy l'Apôtre l'appelle
quelque fois *l'ombre* ou le crayon des
choses à venir , dont le corps est en Je-
sus Christ , c'est-a-dire la figure de l'ac-
quiescence de nos pechez par son sang ,
la sanctification de nos ames par son es-
prit & de la part qu'il nous a acquise
dans la communion de Dieu par le
me-

Col. 2.
17.

merite de ses souffrances. Moïse fils de
 Maiemon le plus savant Maistre des E-
 breux, dont ils disent, que de puis Moïse
 jusques a Moïse il n'y a point eu d'hom-
 me, comme Moïse, a bien reconnu le
 fond de cette verité ; écrivant franche-
 ment, que toute nôtre vraye perfection
 ne consiste qu'en la connoissance & au
 service de Dieu ; Que sa premiere & au-
 souveraine intention a donc été d'y for-
 mer son peuple ; Mais que le voyant si
 fortement prevenu & imbu des erreurs,
 des superstitions & des faux services,
 qu'il n'estoit pas possible de le condui-
 re, du premier coup de cette extremité
 où il étoit, droite a cette vraye sainteté,
 a laquelle il avoit intention de le for-
 mer ; pour le détacher peu a peu de l'ido-
 latrie, ou tout monde étoit alors plongé,
 il leur donna ces ceremonies tou-
 res consacrées a son nom ; comme au-
 tant de moyens pour venir enfin a son
 grand & principal dessein. Il allegue
 mesme vne figure de cette conduite de
 Dieu fort propre à mon avis, le com-
 parant a la maniere dont il mena son
 peuple de la terre d'Egypte en celle de
 Canaan. Car l'Ecriture remarque, qu'il

Mos.

Maym

in Moï-

re Ne-

vuch.

Part.

3. c. 32.

p. 432.

433.

Exod.

13. 17.

18.

Y y

ne

ne les conduisit pas par le chemin du pays des Philistins, bien qu'il fust le plus court ; mais qu'il le fist détourner par le chemin du desert vers la mer rouge ; afin qu'il dépouillast peu à peu par le séjour qu'il fit dans le desert la lâcheté & la bassesse de cœur qu'il avoit contractée en Egypte par cette longue servitude qu'il y avoit soufferte. Selon ce grand Maître des Ebreux l'introduction d'Israël en Canaan représentoit la première intention de Dieu , qui étoit de former son peuple a la vraie & réelle sainteté , qui consiste en la connoissance & au service spirituel de sa Divinité ; & le séjour d'Israël dans le desert étoit la figure de la seconde intention de Dieu, qui étoit d'assujettir Israël aux cérémonies legales pour l'acheminer plus commodément par ce détour a cette forme de sainteté , qui étoit de sa première intention. Mais si cette comparaison est bonne & juste , comme ce Rabbín le pretend , & comme il est vray en effet, vous voyez bien, qu'elle induit clairement & nécessairement, que côme le séjour d'Israël dans le desert ne fut qu'un état muable & provisionnel , qui ne de-
voit

voit durer que jusques a ce que Iosué, le successeur de Moïse eut érably le peuple en Canaan , dans une habitation ferme & stable ; la sujettion d'Israël aux ceremonies n'étoit aussi semblablement qu'une condition muable & provisionnelle , qui finiroit un jour , savoir lors que le Christ de Dieu , le grand Prophete qui devoit estre suscité apres Moïse , & dont Iosué fut le type & la figure , viendrait affranchir son peuple de cette penible forme de service ceremoniel & charnel , auquel il avoit été assujetti , & le conduire au vray, ferme, & eternal service de Dieu; c'est a dire comme Saint Paul le conclue de la Prophetie d'Aggée, qu'il aboliroit les choses muables & changeantes, & établiroit les immuables qui demeurent a toujours. Mais soit que ce Rabbín aveuglé par la passion qu'ils ont tous pour leurs ceremonies ; n'ayt pas veu cette consequence de sa comparaison, soit qu'encore qu'il la vist, il n'ayt osé la produire de peur de choquer les sentimens de toute sa nation; tant y a qu'il n'en a rien dit & n'en a proposé que la premiere partie, s'arrestant là tout court,

Y y z sans

sans la pousser jusqu'à l'autre quelque
 claire & inévitable qu'en soit la consé-
 quence. Ainsi vous voyez, que la na-
 ture même des choses, aussi bien que
 la disposition de Dieu, & les predictions
 de ses Prophetes, vouloit necessaire-
 ment que les ceremonies & les autres
 choses de la vieille alliance, qui s'y
 rapportoient fussent abolies a la venue
 du Christ. Et c'est-ce que l'Apôtre
 touche icy en un mot, quand apres
 avoir dit, que les paroles d'Aggée,
*encore une fois signifient l'abolition des cho-
 ses instables ou changeantes, il ajoute
 comme de celles, qui ont esté faites, afin
 que celles qui sont immuables demeurent.* Il
 est clair & reconnu par tous les inter-
 pretes, que la particule *comme* est icy
 employée par l'Apôtre pour rendre la
 raison de ce qu'il a dit, & non pour
 le comparer avec quelque autre sujet
 que c'est un *comme* de verité, & non
de similitude; ainsi que les Grammai-
 riens Ebreux l'appellent. Car ce mot
 se prend souvent en ce sens, non seu-
 lement dans les langages communs,
 mais aussi dans l'Ecriture, *Nous avons
 vu sa gloire,* (dit Saint Jean parlant de
 Jesus

Jean
 1.14.

Iesus Christ) *une gloire , comme de l'unique issu du Pere* , c'est a dire une gloire qui luy appartient , parce qu'il est veritablement Fils unique de Dieu ; une gloire digne de luy ; digne de la grandeur & de la Majesté de sa Personne. Icy tout de mesme , les choses instables de la vieille loy ont deu estre abolies , comme celles (dit l'Apôtre) qui ont été faites , c'est a dire parce *qu'elles ont été faites , afin que celles qui sont immuables demeurent.* Mais le sens de ces paroles a fait de la peine aux Interpretes ; par ce qu'il semble que ce n'est pas une bonne raison pour justifier l'abolition d'une chose d'alleguer qu'elle a été faite ; puis qu'a ce conte , il faudroit abolir tout ce qui a été fait. Cette difficulté oblige quelques savans hommes, tant des nôtres que des adversaires , a restreindre la signification de ces mots, des choses qui ont été faites , les prenant non en general & en toute leur étendue pour toutes les choses qui ont été faites par qui que ce soit & en quelque façon que ce soit ; mais seulement & precisément pour celles qui ont été faites par la main , par l'art & l'adresse

se des hommes ; comme ce tabernacle *fait de main*, & ce sanctuaire *fait de main*, dont parle l'Apôtre dans le neufvième chapitre de cette épître. Au fond ce sens est bon & vray ; & je n'y trouverois rien à redire ; si Saint Paul en ce lieu - cy avoit dit , *comme choses faites de main* , ainsi qu'il s'en est exprimé dans ces deux autres passages. Mais l'original porte simplement icy , *comme de choses qui ont été faites* ; Le mot de *main* est suppléé par les interpretes. Il n'est pas de l'auteur. Je laisse les autres interpretations ; & je me contenteray de rapporter celle , qui me semble la plus simple & la plus naïve. Je dis donc que le mot de *faire* se prend souvent dans l'Ecriture selon le stile de la langue Ebraïque pour dire , non produire un sujet qui n'étoit pas , mais en établir un en quelque qualité ou condition qu'il n'avoit pas ; comme quand il est dit , *que*

1. Sam. Dieu fit Moïse & Aaron ; que Iesus Christ
 12. 6. d'entre tous ses disciples *en fit douze* ; c'est
 Marc. a dire comme chacun voit , que Dieu
 3. 14. établit Moïse & Aaron ses Prophetes ,
 Allis & que Iesus Christ établit ces douze dis-
 2, 36. ciples Apôtres. Et c'est encore ainsi qu'il
 faut

faut prendre ce que dit Saint Pierre dans les Actes, *que Dieu a fait Iesus Seigneur & Christ*, & ce qu'écrit nôtre Apôtre au 3. ^{Hebr. 3. 2. 5.} chapitre de cette épître, ou parlant de Iesus Christ, il dit que Dieu l'a fait; pour signifier, non qu'il l'ait créé, comme blasphèment les heretiques, mais bien qu'il l'a établi en la qualité qui luy est donnée en ce lieu là d'Apôtre & de Souverain Sacrificateur de nôtre profession, & en celle de Seigneur & de Christ, comme disoit Saint Pierre. Il faut donc aussi prendre ce mot en ce lieu dans un semblable sens; *des choses qui ont esté faites*, c'est à dire des choses qui avoyent été établies & ordonnées de Dieu; Puis il faut joindre ces mots avecque les suivans, & lire tout d'une suite, *comme des choses qui ont été, ou qui avoient été faites, afin que celles, qui sont immuables, demeurent.* Car en disant que ces choses muables ont été faites, afin que *d'autres savoir les immuables demeurent*; il signifie assez clairement, que les muables n'avoient pas été établies pour demeurer elles mesmes, mais pour faire place à celles qui sont immuables. Il est vray, que le discours est coupé, envelopant

sous le nom d'une des parties de son sujet ce qui convient à l'autre partie opposée. *Les choses changeantes ont été établies, afin que celles qui sont immuables demeurent.* L'oreille mesme juge assez à mon advis, que celuy qui parle ainsi entend que les choses muables dont il parle, n'ont pas esté établies pour demeurer toujours ainsi ; mais pour subsister seulement pour quelque temps, & ceder alors leur place a d'autres choses meilleures & immuables, & qui doivent demeurer a toujours sans estre jamais cassées & abrogées, comme ont esté celles a quoy elles ont succédé. Car le Saint Apôtre en use quelquefois ainsi, comprenant le sens de deux termes opposez bien qu'il n'en mette expressement que le nom de l'un des deux seulement, comme par exemple quand il dit de quelques

1. Tim. faux Docteurs, dont il predict la venue,
4. 3. *qu'ils defendront de se marier & de s'abstenir des viandes.* Il est clair que sous le seul mot de *defendre* il comprend aussi celuy de *commander*, qui luy est opposé; entendant que ces gens là defendront le mariage & commanderont l'abstinence; Et quand il dit qu'il ne permet pas à la femme

me

me d'user d'autorité sur son mary , mais de demeurer dans le silence , qui ne voit, que sous le mot de permettre il entend aussi celuy de *commander* ? puis qu'il est certain que son sens est non de permettre simplement, mais de commander expressement à la femme ce silence dont il parle, tout de mesme qu'il dit encore ailleurs sur le mesme sujet , qu'il n'est pas permis aux femmes de parler publiquement dans l'Eglise , mais d'estre sujetes; ^{1. Tim} ^{2. 12.} c'est-à-dire que la premiere de ces choses ne leur est pas permise, mais que la seconde leur est enjointe & commandée. On remarque aussi des expressions toutes semblables dans les meilleurs écrivains de la Langue Grecque & Latine. L'estime donc que c'est ainsi qu'il faut prendre celle de l'Apôtre en celieu; l'abolition des choses muables comme de celles, qui avoient esté faites afin que les immuables demeurent. Il veut dire qu'elles avoient esté établies non pour demeurer, mais afin qu'apres avoir été abolies en leur temps , celles qui sont immuables demeurent seules. Je remarqueray encore avant que de passer outre , que c'est avec beaucoup de raison & d'elegance que l'Apôtre

τα
σαλ-
νομεγα

l'Apôtre nomme les ceremonies legales & ce qui s'y rapportoit, des choses *muables & flotantes* (car c'est ce que signifie proprement la parole de l'original) parce qu'elles ont esté diversement établies, tout ce service externe ayant esté autre dans l'état de la nature sous les descendans d'Adam & de Noë, autre sous Abraham & Iacob, & autre encore sous Moïse, autre en la famille de Melchisedec & depuis en celle de Job, sans retenir aucune mesme & constante forme. Au lieu que les choses de la vraye & réelle sainteté, c'est-à-dire la pieté, l'amour & le service de Dieu, & la charité & la justice avecque les hommes ont toujours esté invariablement dans l'Eglise, dans l'état d'intégrité, & en celuy de grace, sous tous les Patriarches, sous Moïse, sous Jean Battiste, & sous le Messie, dans toutes les dispensations de Dieu. C'est pourquoy l'Apôtre nomme cette forme de service, des choses qui sont *muables & flotantes*. La raison de cette difference est, que la vraye sainteté est proprement la perfection & la fin de l'homme, au lieu que ces services extérieurs & charnels ne sont que

que des aydes & des moyens pour y parvenir , Nôtre Seigneur en touche cette raison, lors que pour prouver, qu'il avoit le droit de dispêser ses disciples de l'observation du Sabbat , la plus noble & la plus excellente partie du culte ceremoniel, il allegue, que *le sabbat est fait pour l'homme, & non l'homme pour le sabbat* ; C'est pourquoy (dit-il) le Fils de l'homme (c'est-à-dire le Messie) *est aussi maistre du Sabbat*. Il en est de mesme de toutes les ceremonies. *Elles sont faites pour l'homme* ; pour son besoin & pour son ayde ; si bien que son besoin étant different , selon la diversité des sujets, des temps & des lieux il ne faut pas s'étonner si Dieu en a ordonné si differemment ; y assujettissant des personnes, & en affranchissant d'autres ; les établissant icy d'une façon , & ailleurs de l'autre. Mais quant a l'amour & au service de Dieu, a la justice & a la charité avecque le prochain , le sujet des deux grands & eternels commandemens , ce sont des choses , qui n'ont pas esté faites pour l'homme , mais au contraire l'homme a esté fait pour elles ; Car qui ne fait , que l'homme a esté créé pour adorer , aymer & servir Dieu,

Dieu, & pour agir avecque son prochain comme avec un autre luy mesme? Le Christ ayant donc esté envoyé pour reformer le peuple de Dieu, & luy donner la plus parfaite de toutes ses formes, il a peu casser tout le service ceremoniel avec une pleine & souveraine autorité; mais non ôter ny changer l'obligation à la vraye sainteté; ny en dispenser personne; Au contraire il est venu pour l'élever à son plus haut point. C'est en effet ce que nôtre Iesus a fait & executé parfaitement. Il l'avoit predit luy mesme un peu avant que de le faire, lors que parlant à la Samaritaine, il luy disoit;

Jean 4. Femme, l'heure vient, que vous n'adorerez le

21. 23. Pere ny en cette montagne, ny en Ierusalem.

C'est l'abolition des choses changeantes & muables du service ceremoniel. Mais l'heure vient, & est déjà, (comme s'il disoit tu en es desja à la veille) *que les vrais adorateurs adoreront le Pere en esprit & en verité* c'est l'établissement des choses immuables pour demeurer à toujours. Cela fut pleinement executé apres son Ascension dans le ciel par ses saints Apôtres qui abolirent l'usage de la circoncision & de toutes les autres ceremonies de la Loy,

ayant

ayant abbatu par ce moyen la paroy mitoyenne, qui separoit les Gentils d'avecque les Juifs ; & quelque resistance qu'y opposassent les zelateurs du Judaïsme enfin tous les Chrétiens furent affranchis du joug de la Loy ceremonielle. Sur quoy il ne faut pas taire un admirable trait de la providence de Dieu & de son Christ. Car la subsistance du service legal qui s'exerçoit dans le Temple de Ierusalem étant une pierre d'achoppement & de scandale, qui entretenoit & augmentoit l'animosité des Juifs contre le Christianisme, & troublait mesme les infirmes; le Seigneur peu d'années apres que cette épître aux Hebreux eut esté écrite, détruisit par la main des Romains la ville & le Temple de Ierusalem ; sans que les Juifs ayent jamais peu se relever de cette ruine. Ainsi tout le culte ceremoniel est demeuré & demeure encore aujourd'huy, aboly non seulement de droit par l'Evangile du Christ, mais aussi réellement & de fait par la Providence. Car cette superbe Ville, avec son Temple fameux, étoit le centre & la colonne du service ceremoniel ; Les grands Rabbins des Juifs tiennent

Cesri
Part.
2. c. 26.
p. 104.

tiennent eux mêmes, que l'Arche, le Sanctuaire, & les Cherubins en étoient le cœur & les poumons; si bien, que cette misérable nation n'ayant plus le cœur & les poumons de ce service, dont ils font toute leur gloire, il est clair qu'à bien parler ce service n'est plus; qu'il est mort & détruit comme un animal, à qui on a ôté le cœur & le poumon. Aussi confessent-ils eux mêmes, qu'ils ne peuvent plus sacrifier, parce que l'unique autel de Jérusalem, seul capable de sanctifier leurs offrandes n'est plus; & parce encore, qu'ils n'ont plus de souverain Sacrificateur, ny d'autres ministres, qui seuls ont le pouvoir de sacrifier, leurs tribus & leurs familles étant tellement mêlées & confonduës; qu'ils ne savent plus au vrai, qui sont ceux d'entr'eux qui sont descendus du sang d'Aaron, & de Levi. Etrange aveuglement de cette malheureuse nation, qui ne reconnoît pas qu'elle est morte; que son Judaïsme est aboli; & que tous ses cultes sont éteints; que tout ce qu'elle fust n'est plus qu'un vain & creux phantôme de service, puis que le cœur, qui luy donnoit l'ame & la vie n'est plus, Fut-il jamais une plus prodi-

prodigieuse opiniâtreté ? qui prétend d'avoir ce qu'elle confesse n'avoir plus ? qui ne veut pas ressentir ce qu'elle ne peut nier ; qu'elle a perdu l'alliance de Dieu, puis qu'il luy en a ôté toutes les marques ? l'avouë que leurs Peres ont esté autresfois soixante & dix ans sans temple & sans autels ; & que cette éclipse n'empescha pas , qu'ils ne fussent encore le peuple de Dieu. Mais, qu'est-ce que soixante & dix ans dans la durée d'un peuple, qui avoit desja vescu 800. ans quand cet accident arriva , & qui en vesquit encore cinq cens autres depuis s'estre rétablly ? Certainement ce n'est qu'une maladie accompagnée de synco pes & de facheux accidens , & non une destruction & une mort. Au lieu qu'il y a desja seize cens ans passez , qu'ils sont dans cet état de mort & d'aneantissement , où nous les voyons maintenant ; qui est un temps beaucoup plus long, que celui qu'avoit vescu leur peuple ; pour ne pas ajoûter, que durant la captivité de Babylone , la distinction de leurs tribus & de leurs familles demeura toujours manifeste , que la consolation des Prophetes ne leur manqua point avecque la promesse

promesse d'estre delivrez & rétablis justemēt au tēps & au terme qu'ils le furent en effet ; au lieu que dās tout ce lōg exil, où ils sōt, ils n'ont ny Prophete, ny Sacrificateur, ny prediction d'aucune ressource. Mais comme cette abolition de tout leur service marque indubitablement la mort du Judaïsme, elle ne montre pas moins certainement la verité du Christianisme, qui ne parut presque pas plustost dans le monde, que la prediction du changement & de la destruction de ces choses muables du culte ceremoniel, fut accomplie trente sept ou trente huit ans seulement apres l'ascension de Iesus Christ dans le ciel. Les Prophetes avoient predit que le service ceremoniel de la vieille Loy seroit aboly a la venue du Messie. Il l'a été a la venue de nôtre Iesus, dans l'Eglise par sa doctrine, & entre les Juifs mesme par la providence de Dieu, & il ne se trouve dans tous les siecles du monde aucun autre temps que celui-là, où l'on ayt veu un evenement semblable ; Il faut donc conclurre, que nôtre Iesus est asseurement le Messie, ou le Christ promis & predit dans les Ecritures du vray Dieu. Cela mesme
se

se voit encore par la qualité du service que le Seigneur a établi dans son Eglise; pur & spirituel, & qui consiste en une pieté & en une charité si excellente, que jamais le monde n'a rien veu de semblable à la divine idée, que Iesus nous en a donnée, dans les enseignemens de son Evangile, & dans les exemples de la vie. J'ay desja touché les raisons pourquoy l'Apôtre appelle *immuables* ou *non changeantes* les choses en quoy il consiste. Il dit, que les choses de cette alliance *demeurent*; c'est-à-dire que cette forme de service sera toujours dans l'Eglise; sans que Dieu y change rien, sans qu'il en abolisse aucune partie, pour en établir une autre en sa place; comme il est arrivé au service Mosaique. Et il conclut cette verité de la prediction du Prophete Aggée, où Dieu dit, qu'il ébranlera encore le monde; mais une fois, c'est-à-dire une fois & non plus. Car si Dieu donnoit encore quelque autre Loy aux hommes apres celle de Moïse & de Christ; il faudroit pour un si grand effet, qu'il ébranlast encore une fois le monde. Or Dieu proteste qu'apres ce qu'il fit en la publication de la Loy, il n'é-

Z z

bran-

branlera le monde qu'une fois , savoir a la venuë de son Christ. Certainement apres la Loy du Christ , c'est-a-dire son Evangile il n'y a donc plus d'autre Loy a attendre de la part de Dieu. Car quant au changement qui arrivera dans l'Univers a la seconde venuë du Seigneur , il est compris dans la prediction du Prophete , parce qu'il se rapporte a l'Evangile comme étant l'accomplissement de la grande & glorieuse promesse de la vie & de l'éternité, tout de mesme que l'établissement d'Israël en la terre de Canaan est une partie & une dependance de l'action de Dieu pour la vieille alliance, dont il accomplit alors la promesse en mettant son peuple en possession de cette heureuse & delicieuse terre. C'est là Chers Freres, ce que nous avons a vous dire pour l'explication du texte de l'Apôtre. Retenons fermes les deux veritez, qu'il nous y a enseignées. La premiere que les ceremonies Mosaïques sont abolies. Elle ne condamne pas seulement l'opiniatreté des Juifs & des anciens heretiques, qui se sont attachez ou en tout, ou en partie aux services Mosaïques ; mais aussi l'erreur de ceux , qui

sous

sous quelque pretexte que ce soit , en
veulent fourrer d'autres de mesme natu-
re dans la Religion Chrétienne. Car il
ne faut pas s'imaginer que le Seigneur
nous ayt affranchis d'une Loy , baillée
par l'ordre de Dieu, pour nous assujettir
aux institutions des hommes. En quoy
l'on ne sauroit justifier l'Evesque de Ro-
me qui a remis dans le Christianisme des
choses toutes semblables a celles du Ju-
daïsme , que le Seigneur avoit abolies,
des sacrifices externes, propiciatoires,
vrayement & proprement ainsi nom-
mez , des autels de pierre , des millions
de sacrificateurs , un souverain Pontife,
des temples consacrez avec de grandes
dévotions , si efficaces , que Dieu a ce
qu'ils disent exauce mieux & plustost les
prieres qui s'y font, que celles, qui se
font ailleurs, des aspersions d'eau & de
cendres benites, des consecratiōs d'une
infinité d'especes différentes comme de
sel, de baume, d'huile, de bois, de pier-
re, de paremens d'habits ; le tout pour
l'usage de la religion, des jeusnes atta-
chez a certains jours, & des festes pa-
reillement, en si grand nombre, qu'a pei-
ne se sauve-t-il un seul jour de l'année,

qui ne soit marqué de noir , ou rouge , c'est - a - dire qu'il ne faille ou jeusner, ou fester, l'abstinence de la moitié des viandes pour près de la moitié de l'année, les processions, les Iubilez, l'observation des mois & des Lunes; & quoy non ? A peine y a-t-il chose aucune dans le ceremonial du Iudaïsme , d'où ils n'ayent copié quelcune de leurs dévotions ; En conscience est-ce pas la recoudre le voile du temple Iudaïque , que la mort de Iesus avoit déchiré & mis en pieces ? N'est-ce pas ressusciter les pompes & les manieres de la Synagogue que les Apôtres avoient ensevelies avec honneur ? Pour l'autre verité, qu'après l'alliance faite une fois en la main de Iesus Christ, il n'y en a plus d'autre a attendre, de Dieu, elle confond l'impudence d'un Montanus, d'un Manes, d'un Mahomet, & de tant d'autres , qui ont seduit le monde , se vantant d'avoir de nouvelles revelations de Dieu. Il faut avouer encore , que si la religion baillée par Iesus Christ & preschée par ses Apôtres doit demeurer pure & simple, comme elle est sortie de leur bouche & de leur main ; il est mal-aisé d'excuser ceux qui ont ajouté

té a ses enseignemens & a ses services
tât d'autres choses, d'ôt il ne paroist au-
cune trace ny dans les livres du Nouveau
Testament, ny mesme dans ce qui nous
reste des vrayz & indubitables écrits de
l'ancienne Eglise des trois premiers sie-
cles, comme par exemple l'adoration de
l'Eucharistie, l'invocation des Saints,
l'honneur religieux des reliques & des
images, la confession auriculaire, la ju-
stification & le merite des bonnes œu-
vres, le Purgatoire, & plusieurs autres
choses semblables. Dieu soit beny Fre-
res bien aimez qui nous a delivrez du
joug & de Moïse, & des traditions des
hommes. La reconnoissance que nous
luy en devons est de suivre exactement
l'Evangile de son Fils; de croire & de vi-
vre comme il nous l'enseigne. Car il ne
nous servira de rien d'avoir renoncé a
l'erreur, si nous ne dépouillons le vice.
Il est vray, que dans la description que
l'Evangile nous fait du dernier juge-
ment, je ne vois personne qui y soit dam-
né pour n'avoir pas chaumé les festes ou
honore les images & reliques, ou adoré
l'hostie, ou pour avoir mangé de la vian-
de en caresme, Mais j'y vois grand

Mat. 25. nombre de gens, que le Iuge envoie au feu eternel pour n'avoir point eu de charité ny de compassion pour les pauvres. Il est vray encore que Saint Paul n'exclut du Paradis pas un de ceux, qui
1. Cor. 6. 10. ne croient pas le Purgatoire, ou qui ont fait la Cene du Seigneur sans s'estre confessé à un Prestre. Mais il est vray aussi que dans ce funeste catalogue qu'il fait de ceux qui n'auront point de part au Royaume des cieux, il met des premiers les fornicateurs & les adulteres avecque les idolatres, & puis en suite, les larrons, les avaricieux, les yvrognes, & les médifans. Purifions donc nos mœurs de toutes ces ordures, si nous voulons estre vrays disciples & heritiers du Seigneur. Employons tout nôtre temps à l'estude de la sanctification, la seule chose necessaire, sans laquelle tout le reste est inutile, & avec laquelle rien de tout le reste n'est nuisible. Dieu nous face la grace de nous acquitter de ces salutaires & necessaires devoirs; & à luy Pere, Fils & S. Esprit, seul vray Dieu benit à jamais, soit honneur, loüange & gloire aux siècles des siècles. *Amen.*

SERMON